

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1160<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 5 décembre 2023, à 14 heures, à salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Carmela Cucuzzella, Patrick Cossette, Simon De Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, France Houle, Julie-Andrée Marinier ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curmier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Françoise Guay, Sophie Parent, Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Enrique Colindres, Louis Malenfant-Poulin, Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1160-6.1, de la Faculté de médecine : Geneviève Grégoire, vice-doyenne aux études médicales de premier cycle, Margaret Henri, professeure agrégée de clinique au Département de chirurgie et directrice de programme, et Louise Samson, professeure émérite et conseillère pédagogique ; pour la délibération CE-1160-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : Claire Durand, professeure titulaire au Département de sociologie, et Jonathan Lévesque, conseiller ; pour la délibération CE-1160-7.9, du Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine : Jean-Philippe Gratton, directeur, et Guy Rousseau, professeur titulaire ; pour la délibération CE-1160-8.1, de la Faculté de l'éducation permanente : Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de la Faculté

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Michel Carrier, Sylvie Dubois, David Francoz, Michel Janosz ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesús Vázquez-Abad ; les étudiantes, les étudiants : Audréanne Matte-Landry ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Michèle Glémaud, Chantal Pharand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

---

CE-1160-1 ORDRE DU JOUR

Des précisions sont apportées sur les modalités de présentation de projets avec invitées et invités (limitation de la durée des présentations ; décisions et votes pris sans la présence d'invitées ou d'invités). Le point 4.1 est reporté. Le point 7.9 sera traité immédiatement après le point 7.5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1159<sup>e</sup> séance tenue le 7 novembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023 (reporté)
  - 4.2 Sous-Commission de la recherche
    - Faits saillants pour l'année 2022-2023
  - 4.3 Contrats d'affiliation avec les Écoles affiliées
5. Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
  - Proposition de modification aux règlements des études

6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 Faculté de médecine – Direction
    - Modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9)
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences  
Département de sociologie et Département de démographie
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales (2-194-6-0)
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences – Institut d'études religieuses
    - Abolition du programme de Licence en théologie (2-885-1-1) et du programme de Doctorat canonique en théologie (3-885-1-1)
  - 7.3 Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie
    - Abolition des programmes de Maîtrise (2-194-1-2) et de Doctorat (3-194-1-1) en statistiques sociales
  - 7.4 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde
    - Abolition du programme de Maîtrise en études slaves (2-125-1-0)
  - 7.5 Faculté des arts et des sciences – Département de mathématiques et de statistique
    - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique (2-190-6-8)
  - 7.6 École HEC Montréal
    - Modification au programme de Maîtrise en gestion, devenant *Maîtrise (M. Sc. spécialisation) Gestion des opérations et logistique, cheminement mémoire (3312), et cheminement projet supervisé (3412)* [et version anglaise des programmes : M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–thesis stream (3012), et M. Sc specialization Operations and Global Supply Chain–supervised project stream (3212)], et remplaçant les programmes 3311, 3411, 3355, 3455, 3055 et 3255
    - Modification aux Microprogrammes de deuxième cycle : Amélioration de la performance opérationnelle (3661) ; Logistique (3656) ; Short Graduate Program in Logistics (3606)
    - Modification au programme de Master of Management in International Arts Management (8001)
  - 7.7 Faculté de médecine – Direction
    - Abolition des programmes : DESS en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-1-0) ; DESS en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale [version anglaise] (2-452-1-1) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise [version anglaise] (2-452-6-3) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale internationale [version anglaise] (2-452-6-4)
  - 7.8 École Polytechnique Montréal
    - Mise à jour du Règlement pédagogique
    - Modification au programme de Doctorat en génie informatique
    - Modification au programme de Doctorat en génie biomédical (programme offert conjointement)
    - Modification au programme de Maîtrise professionnelle ou recherche en génie biomédical (programme offert conjointement)
  - 7.9 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et de physiologie
    - Modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (2-520-1-9), et modification au titre du programme
    - Modification au programme de DESS en pharmacologie clinique (2-520-1-1)
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique (2-520-6-1)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
  - 8.1 Faculté de l'éducation permanente
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme d'accueil Accès FEP (1-955-4-6)
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1160-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1159<sup>e</sup> SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 11, à la délibération CE-1159-7.5, au premier paragraphe, aux quatorzième et quinzième lignes, remplacer « les unités offrant des cours dans les programmes du CÉTASE » par « les unités responsables des cours » ; à la page 12, au dernier paragraphe de la page, à la onzième ligne, supprimer « seul », et ajouter « avec le rapport synthèse de l'évaluation » après « Commission des études ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1159<sup>e</sup> séance tenue le 7 novembre 2023, tel que modifié.

CE-1160-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1159<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1160-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1160-4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023  
2023-A0033-1160-099

Ce point est reporté.

CE-1160-4.2 Sous-Commission de la recherche  
- Faits saillants pour l'année 2022-2023  
2023-A0033-1160-101

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche, présente les faits saillants des activités de la Sous-commission pour l'année 2022-2023, se reportant au document 2023-A0033-1160-101. À compter de janvier 2024, la Sous-commission entamera les travaux découlant de l'adoption de la nouvelle Politique sur l'évaluation des programmes d'enseignement, en vue de la définition des modalités d'évaluation des unités de recherche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission de la recherche pour l'année 2022-2023, conformément au document 2023-A0033-1160-101.

### CE-1160-4.3 Contrats d'affiliation avec les Écoles affiliées

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, mentionne que les nouveaux contrats d'affiliation avec les écoles affiliées (HEC Montréal et Polytechnique Montréal) ont été signés récemment, et une nouvelle entente tripartite sera définie. Rappelant que les contrats précédents prévoyaient l'approbation des programmes d'études des écoles par la Commission des études de l'Université, la nouvelle entente ne retiendra pas cette modalité, et de nouveaux mécanismes seront définis dans le cadre de l'entente qui reste à définir. Notamment, une nouvelle instance sera établie sous la forme d'un comité de coordination HEC et Poly (les principes de composition restent à préciser) ; la composition de la Commission des études conservera deux postes réservés à une représentante ou un représentant de chacune des deux écoles ; l'information relative aux projets approuvés par le comité de coordination sera déposée à la Commission. En réponse à une question présentée, il est rappelé qu'une clause de « non concurrence » quant à l'offre de programmes en gestion ou en génie se trouvait déjà dans le contrat signé en 1974.

### CE-1160-4.4 Situation de grève dans les secteurs publics

En réponse à une question sur les impacts possibles de la situation de grève dans les secteurs publics, il est précisé que l'Université effectue un suivi régulier de la situation ; au besoin, des modalités d'accommodement pourront être envisagées (cégeps ; stagiaires ; etc.).

### CE-1160-5 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études - Proposition de modification aux règlements des études 2023-A0033-1160-100, 100.1

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point. La modification proposée aux règlements pédagogiques vise principalement à se conformer à des changements apportés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les activités admissibles au financement (règle 5.9), d'une part, touchant les informations à transmettre sur les réussites, les abandons et les échecs des activités de formation créditées auxquelles sont inscrits des étudiants, et, d'autre part, limitant le nombre de reprises financées d'une même activité dans un programme par un même étudiant. Détaillée dans le document 2023-A0033-1160-100, auquel reporte la présentation, la modification concerne les articles 6.12a), 9.7b) et 9.7c) du Règlement des études de premier cycle (30.1), et les articles 22 et 32 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (30.2), et entrerait en vigueur au trimestre d'hiver 2024. Le document 2023-A0033-1160-100.1 porte sur le sommaire décisionnel accompagnant la proposition de modification.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur des statistiques disponibles sur les abandons ou les abandons multiples (des données portent sur les cours faisant fréquemment l'objet d'abandons et sur le nombre d'abandons par inscription ; au besoin, on pourra examiner les cas d'abandons multiples), et sur les nouvelles modalités de remise (dont le délai de deux trimestres ; un délai plus long pourrait être appliqué exceptionnellement).

Considérant la possibilité que pour des raisons de santé ou autre, une situation d'échec puisse plutôt donner lieu à une mention d'abandon, on envisage un amendement à la proposition de modification, par l'ajout d'une note au règlement. Après discussion, on constate qu'il serait mieux approprié que les modalités mentionnées soient traitées dans le cadre

d'application des dispositions réglementaires, et qu'il est, effectivement, prévu de préparer une fiche interprétative. La Commission convient de cette approche, et convient de l'adoption de la proposition de modification aux règlements telle que présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les modifications aux articles 6.12 a) et 9.7 (alinéas b et c) du Règlement des études de premier cycle, et aux articles 22 et 32 du Règlement des études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2023-A0033-1160-100.

#### CE-1160-6 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale du projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la Faculté de médecine, Patrick Cossette, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté : Geneviève Grégoire, vice-doyenne aux études médicales de premier cycle, Margaret Henri, professeure agrégée de clinique au Département de chirurgie et directrice de programme, et Louise Samson, professeure émérite et conseillère pédagogique.

#### CE-1160-6.1 Faculté de médecine – Direction

- Modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine  
(1-450-1-0 et 1-450-1-9)

---

2023-A0033-1160-083, 083.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine donne suite à une recommandation formulée dans le cadre des six initiatives stratégiques principales du plan stratégique 2021-2026 de la Faculté de médecine, et porte principalement sur la révision du contenu pédagogique et de la structure du programme, laquelle a donné lieu à de nombreuses consultations et à la revalidation complète des contenus de cours et de la structure. La redéfinition des contenus de formation a voulu tenir compte des enjeux d'innovation (santé numérique, télémédecine, apprentissage à distance, outils numériques d'apprentissage) ; des enjeux liés à l'évaluation des apprentissages et à la charge cognitive croissante de la poursuite des études en médecine ; de l'actualisation des pratiques en regard de concepts émergents et incontournables (santé climatique, santé des populations vulnérables, soins anti-oppressifs, EDIA, santé des Autochtones), et en regard de la responsabilité sociale (écoresponsabilité et développement durable). Bien que la réorganisation des contenus donne lieu à plusieurs modifications ou remplacement de cours ou de sigles, la teneur réelle de contenus nouveaux correspond à une proportion de 3 % des cours (soit les contenus en santé climatique, en santé numérique et en santé autochtone). La progression des apprentissages se déroulera en fonction d'une complexité croissante, de manière à assurer une meilleure intégration des connaissances fondamentales. Les apprentissages d'habiletés cliniques et de démarche clinique seront effectués plus tôt dans le parcours de formation, de manière à mieux préparer à l'exercice de la médecine en interprofessionnalisme, et au développement des compétences communicationnelles et relationnelles. Des modalités de soutien dans le cheminement prévoient l'application de méthodes pédagogiques plus variées et un accompagnement plus personnalisé. À terme, la formation proposée veut assurer un cursus qui réponde adéquatement à un cadre normatif regroupant une vingtaine de cadres et de normes de pratique et de formation médicales, incluant les normes d'agrément des programmes MD du CAFMC (Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada) et les objectifs de formation du Conseil Médical du Canada. La révision des contenus de formation ainsi que leur redistribution dans le cursus donnent lieu

à une importante actualisation des cours (abolition/création, modification, regroupement ou intégration de contenus à des cours existants ou redéfinis, etc.), et à la redéfinition en conséquence de la structure du programme. Des tableaux décrivent la séquence de la redistribution des cours et des crédits (page 10 du document de présentation), et le cursus et cheminement des première et deuxième années du programme (page 8 du document de présentation). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte du document 2023-A0033-1160-083.

En réponse à une question, des précisions portent sur l'approche qui a présidé à la définition des divers outils pédagogiques envisagés et à l'évaluation de ces outils (suivis, rétroactions, outils dynamiques mis en place).

La Commission félicite la Faculté pour la teneur colossale du travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9), à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2023-A0033-1160-083.

#### CE-1160-7 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.9.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.5. Pour la présentation du projet inscrit au point 7.1, la Commission reçoit, de cette Faculté, Claire Durand, professeure titulaire au Département de sociologie, et Jonathan Lévesque, conseiller.

Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, présente les projets inscrits au point 7.6.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente les projets inscrits au point 7.7.

La représentante de l'École Polytechnique Montréal, Delphine Périé-Curnier, présente les projets inscrits au point 7.8

Le doyen de la Faculté de médecine, Patrick Cossette, et la vice-doyenne aux sciences fondamentales, Pierrette Gaudreau, présentent les projets inscrits au point 7.9. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Jean-Philippe Gratton, directeur, et Guy Rousseau, professeur titulaire, du Département de pharmacologie et de physiologie.

#### CE-1160-7.1 Faculté des arts et des sciences Département de sociologie et Département de démographie - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales (2-194-6-0) 2023-A0033-1160-084

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales donne suite à l'évaluation périodique du programme, et porte principalement sur la structure et les cours. La structure du microprogramme totalisera 12 crédits (au lieu de 15 dans la version actuelle) ; cette modalité favorisera un plus haut taux de diplomation. Les blocs de cours sont restructurés, par le retrait du bloc obligatoire (bloc 70A dans la version actuelle), retenant dorénavant trois blocs de cours à option (bloc 70A–*Cours de base* ; bloc 70B–*Cours*

*intermédiaires ou avancés* ; bloc 70C–*Cours en sciences des données sociales*), auxquels s’ajoutent un nouveau bloc 70D–*Formation complémentaire théorique ou pratique*, permettant de suivre des activités théoriques ou pratiques avancées (réalisation d’un stage, séminaires avancés, etc.). Des cours sont déplacés, retirés ou ajoutés dans la structure, en lien avec la mise à jour du répertoire de cours. L’implantation du programme modifié est prévue au trimestre d’hiver 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1160-084.

Une suggestion étant présentée en ce sens et acceptée, pour le suivi de l’implantation du microprogramme, le formulaire de présentation sera modifié comme suit : l’intitulé du nouveau bloc A sera « Cours de fondements ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales (2-194-6-0), au Département de sociologie et au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1160-084 (final).

CE-1160-7.2 Faculté des arts et des sciences – Institut d’études religieuses  
- Abolition du programme de Licence en théologie (2-885-1-1) et du programme de  
  Doctorat canonique en théologie (3-885-1-1)  

---

2023-A0033-1160-085

Les programmes de Licence en théologie et de Doctorat canonique en théologie constituaient des programmes canoniques administrés et ratifiés par les autorités ecclésiastiques, offerts par la Faculté de théologie, maintenant abolie. Ces programmes ne reçoivent plus d’admission depuis 2017, et aucune diplomation n’est en attente. Il est donc recommandé de les abolir, à compter du trimestre d’hiver 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1160-085.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve l’abolition du programme de Licence en théologie (2-885-1-1) et du programme de Doctorat canonique en théologie (3-885-1-1), à Institut d’études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1160-085.

CE-1160-7.3 Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie  
- Abolition des programmes de Maîtrise (2-194-1-2) et de Doctorat (3-194-1-1) en  
  statistiques sociales  

---

2023-A0033-1160-086

Les programmes de Maîtrise et de Doctorat en statistiques sociales ne reçoivent plus d’inscriptions depuis 2014, et le Département de sociologie ne prévoit pas les rouvrir à l’admission. Il est donc proposé d’abolir ces programmes à compter du trimestre d’hiver 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1160-086.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition des programmes de Maîtrise (2-194-1-2) et de Doctorat (3-194-1-1) en statistiques sociales, au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1160-086.

CE-1160-7.4 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde  
- Abolition du programme de Maîtrise en études slaves (2-125-1-0)  
2023-A0033-1160-087

Le programme de Maîtrise en études slaves est inactif depuis plusieurs années, et le Département concerné ne voit pas l'opportunité de le rouvrir. Il est donc proposé d'abolir ce programme à compter du trimestre d'hiver 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-087.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Maîtrise en études slaves (2-125-1-0), au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1160-087.

CE-1160-7.5 Faculté des arts et des sciences – Département de mathématiques et de statistique  
- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique (2-190-6-8)  
2023-A0033-1160-088

Le Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique a reçu ses dernières inscriptions au trimestre d'automne 2017, et ne reçoit plus de candidatures depuis. Les objectifs de mise à niveau pouvant être atteints par une propédeutique ou par des cours complémentaires suivis dans le cadre du programme de Maîtrise, le Département concerné en propose l'abolition à compter du trimestre d'hiver 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-088.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique (2-190-6-8), au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1160-088.

CE-1160-7.6 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise en gestion, devenant Maîtrise (M. Sc. spécialisation) Gestion des opérations et logistique, cheminement mémoire (3312), et cheminement projet supervisé (3412) [et version anglaise des programmes : M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–thesis stream (3012), et M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–supervised project stream (3212)], et remplaçant les programmes 3311, 3411, 3355, 3455, 3055 et 3255
- Modification aux Microprogrammes de deuxième cycle : Amélioration de la performance opérationnelle (3661) ; Logistique (3656) ; Short Graduate Program in Logistics (3606)
- Modification au programme de Master of Management in International Arts Management (8001)

---

2023-A0033-1160-089 et 2023-A0033-1160-090

La modification au programme de Maîtrise (M.Sc.) en gestion propose de fusionner deux spécialisations (Gestion des opérations et Logistique internationale devenant le programme Maîtrise (M. Sc. spécialisation) Gestion des opérations et logistique, cheminement mémoire et cheminement projet supervisé. Une version anglaise du programme sera également établie (M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–thesis stream et supervised project stream). Des ajustements techniques donnent lieu à l’attribution de nouveaux numéros de programmes (remplaçant les programmes 3311, 3411, 3355, 3455, 3055 et 3255). La structure du programme suivi selon le cheminement Mémoire comporte 45 crédits, répartis selon 42 crédits de cours obligatoires (dont 24 crédits attribués au mémoire), et 3 crédits de cours à option. La structure du programme suivi selon le cheminement Projet supervisé comporte 45 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués au projet supervisé), 15 crédits de cours à option, et 3 crédits de cours au choix. Deux nouveaux cours de méthodologie sont créés (METH 60018, et sa version anglaise METH 60018A). Des modifications de concordance sont apportées aux microprogrammes de deuxième cycle suivants : Amélioration de la performance opérationnelle ; Logistique ; Short Graduate Program in Logistics. L’implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d’automne 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-089.

La modification au programme de Master of Management in International Arts Management porte principalement sur l’ajout de cours sur des contenus en développement durable, par la création du cours MARK 464XXA–*Artworks for Sustainability : An International Marketing Perspectives / Arts et développement durable : perspective marketing internationale*. L’implantation du programme modifié est prévue au trimestre d’hiver 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-089.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve à l’École HEC Montréal :

- la modification au programme de Maîtrise en gestion, devenant *Maîtrise (M. Sc. spécialisation) Gestion des opérations et logistique, cheminement mémoire (3312), et cheminement projet supervisé (3412)* [et version anglaise des programmes : M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–thesis stream (3012), et M. Sc. specialization Operations and Global Supply Chain–supervised project stream (3212)], et remplaçant les programmes 3311, 3411, 3355, 3455, 3055 et 3255, conformément au document 2023-A0033-1160-089,

- la modification aux Microprogrammes de deuxième cycle : Amélioration de la performance opérationnelle (3661) ; Logistique (3656) ; Short Graduate Program in Logistics (3606), conformément au document 2023-A0033-1160-089,
- la modification au programme de Master of Management in International Arts Management (8001), conformément au document 2023-A0033-1160-090.

#### CE-1160-7.7 Faculté de médecine

- Abolition des programmes : DESS en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-1-0) ; DESS en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale [version anglaise] (2-452-1-1) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise [version anglaise] (2-452-6-3) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale internationale [version anglaise] (2-452-6-4)

---

2023-A0033-1160-091

L'ensemble des programmes (DESS et Microprogrammes en médecine d'assurance) mentionnés en rubrique ne recevant plus d'admissions et étant devenus désuets, il est proposé de les abolir à compter du trimestre d'automne 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-091.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition des programmes : DESS en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-1-0) ; DESS en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale [version anglaise] (2-452-1-1) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise [version anglaise] (2-452-6-3) ; Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale internationale [version anglaise] (2-452-6-4), à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2023-A0033-1160-091.

#### CE-1160-7.8 École Polytechnique Montréal

- Mise à jour du Règlement pédagogique
- Modification au programme de Doctorat en génie informatique
- Modification au programme de Doctorat en génie biomédical (programme offert conjointement)
- Modification au programme de Maîtrise professionnelle ou recherche en génie biomédical (programme offert conjointement)

---

2023-A0033-1160-092, 093, 094, 095

La modification au règlement pédagogique propose la mise à jour de certaines dispositions réglementaires, décrites au document 2023-A0033-1160-092, auquel reportée la présentation.

La modification au programme de Doctorat en génie informatique porte sur le répertoire de cours (changement de sigles et ajustements du nombre de crédits) et sur la structure du programme, par l'ajout de cours au bloc obligatoire et le retrait d'un cours dans l'axe de spécialisation. Des ajustements sont apportés aux conditions d'admission (ajout de précisions et de notes). La présentation reportée au document 2023-A0033-1160-093.

La modification aux programmes de Doctorat et de Maîtrise professionnelle ou recherche en génie biomédical (offerts conjointement avec la Faculté de médecine de l'Université) propose des ajustements à la structure, afin de simplifier le traitement du cheminement dans les programmes. Des précisions et des notes sont ajoutées aux conditions d'admission et aux blocs de cours. Des cours sont ajoutés au bloc obligatoire du programme de Doctorat, et à l'axe de spécialisation du programme de Maîtrise. La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1160-094 et 2023-A0033-1160-095.

L'implantation des modifications est prévue au trimestre d'automne 2023.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur la modalité de cours-projet.

Les programmes de Maîtrise et de Doctorat en génie biomédical étant offerts conjointement avec la Faculté de médecine, l'approbation de la Commission des études est conditionnelle à la vérification de l'accord de celle-ci en regard des modifications proposées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École Polytechnique Montréal :

- la mise à jour du Règlement pédagogique, conformément au document 2023-A0033-1160-092,
- la modification au programme de Doctorat en génie informatique, conformément au document 2023-A0033-1160-093,
- la modification au programme de Doctorat en génie biomédical (programme offert conjointement), conformément au document 2023-A0033-1160-094 (sous réserve de l'approbation de la Faculté de médecine de l'Université),
- la modification au programme de Maîtrise professionnelle ou recherche en génie biomédical (programme offert conjointement), conformément au document 2023-A0033-1160-095 (sous réserve de l'approbation de la Faculté de médecine de l'Université).

CE-1160-7.9 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et de physiologie

- Modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (2-520-1-9), et modification au titre du programme
- Modification au programme de DESS en pharmacologie clinique (2-520-1-1)
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique (2-520-6-1)

---

2023-A0033-1160-096, 2023-A0033-1160-097, 2023-A0033-1160-098

La modification au programme de Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé, ainsi qu'au programme de DESS et au Microprogramme correspondants, donne suite aux recommandations de l'évaluation périodique des programmes. La modification à l'option pharmacologie clinique avec travail dirigé du programme de Maîtrise vise principalement à y intégrer un parcours comportant un stage en entreprise ; l'ajout de cette modalité donne lieu à la modification de l'intitulé de l'option, devenant *option Pharmacologie clinique avec stage ou travail dirigé*. La nouvelle modalité de stage (bloc 73C) comporte 15 crédits, et s'accompagne de la création d'un cours

obligatoire de méthodologie (PHL 6065). L'ajout d'une modalité de stage répond à des éléments de recommandation provenant de l'évaluation externe, et permet d'améliorer les contenus et parcours de formation en regard de la préparation au marché du travail. L'ajout d'un cours obligatoire de méthodologie permettra d'assurer une formation plus uniforme (considérant la base de formation diversifiée de candidates et des candidats), ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite professionnelle sur le marché du travail. Une modification est apportée aux dispositions réglementaires propres au programme, par l'augmentation de la moyenne minimale pour l'admission à 3,2 (au lieu de 3,0 dans la version actuelle). Des ajustements portent sur le retrait d'un cours obligatoire (PHL 6081, en raison d'une redondance avec les cours PHL 6060 et PHL 6074), la modification au titre du cours PHL 6097, et le retrait d'un cours de la liste des cours à option. La présentation reporte au document 2023-A0033-1160-096.

La modification au programme de DESS et au Microprogramme en pharmacologie clinique se pose en concordance avec la modification au programme de Maîtrise (ajout du cours de méthodologie au programme de DESS ; ajustements à la structure et à la répartition des cours du Microprogramme). La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1160-097 et 2023-A0033-1160-098.

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, Simon De Denus, fait part de préoccupations sur des impacts possibles de la nouvelle modalité de stage sur les programmes en développement du médicament, offerts par la Faculté de pharmacie (DESS en développement du médicament ; Maîtrise en sciences pharmaceutiques, avec stage ou travail dirigé ; Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament–ReDEM). Il observe que le rapport d'évaluation pour le programme de la Faculté de médecine demandait de mieux distinguer ce programme de ceux de la Faculté de pharmacie, mais estime que la modification proposée accentue une confusion entre ces programmes, plus particulièrement dans le contexte compétitif de la disponibilité des places de stages (dont les stages en industrie, principalement concernée par le développement du médicament). Il convient de la pertinence d'offrir des stages dans le cadre du programme de pharmacologie clinique, mais ceux-ci doivent se distinguer davantage dans des champs de la pharmacologie clinique, et non dans ceux du développement du médicament. Vu la perspective observée, il considère que la modification proposée ne répond pas adéquatement à la recommandation du rapport d'évaluation.

Le doyen de la Faculté de médecine, Patrick Cossette, mentionne que des chevauchements existent entre les domaines de la pharmacologie clinique et du développement du médicament, et que cette coexistence entre la pharmacologie et la pharmacie est reconnue et admise. Le projet présenté ne consiste pas en la création d'un nouveau programme qui comporterait des contenus nouveaux en développement du médicament, et ne propose aucun nouveau contenu dans cette matière. La nouvelle modalité vise principalement à donner l'opportunité d'effectuer un stage ou un travail dirigé, et à inscrire dans la structure une pratique qui avait déjà cours dans le cadre de cette option (il était possible de remplacer le travail dirigé par une activité de stage dirigé). Cette modalité a été définie sur le modèle d'options déjà existantes dans d'autres programmes de la Faculté, pour lesquelles il est possible d'effectuer des stages en milieu pharmaceutique (par exemple, dans le cadre du programme en biologie moléculaire). Les réserves présentées par la Faculté de pharmacie réfèrent à un état de fait déjà connu, mais ne justifient pas de priver des étudiantes et des étudiants de la possibilité d'effectuer un stage utile à la formation. Par ailleurs, les domaines de la pharmacologie et de la pharmacie s'adressent à une variété de professionnelles et de

professionnels pouvant souhaiter suivre la formation qui leur convient le mieux dans l'un ou l'autre domaine, sans que des exclusions soient posées ; au contraire, on doit tenir compte d'un décloisonnement souhaité, tout en respectant les actes réservés à la profession médicale et à la profession pharmaceutique. Le doyen donnant la parole au directeur du Département de pharmacologie et de physiologie, celui-ci précise que la finalité du programme est homologuée en fonction du contexte de la pharmacologie, et distinguée comme telle. Par ailleurs, il reste important pour la Faculté de médecine de consolider ce créneau de formation également offert par des universités concurrentes. Une question étant posée, à savoir si l'information relative aux programmes de pharmacologie et de pharmacie permet, aux candidates et aux candidats recherchant un programme dans ces domaines, de bien percevoir la distinction entre ceux-ci, on précise que pour le programme de la Faculté de médecine, l'information diffusée décrit clairement les champs de pratique de la pharmacologie clinique ainsi que les débouchés, distingue bien les différentes formations, et est mise à jour régulièrement. Le directeur rappelle que l'enjeu signalé porte moins sur la finalité des programmes que sur une possible compétition pour la disponibilité des lieux de stages. Au cours des discussions avec la Faculté de pharmacie, il a été mentionné qu'un tel problème ne devrait pas se poser, dans la mesure où la modification proposée au programme de pharmacologie clinique répond à une demande des milieux. Les étudiantes et les étudiants intéressés par cette modalité choisissent leur milieu de stage et le proposent, et il n'est pas apparu à la Faculté que les milieux de stage ressentent une situation de compétition. Par ailleurs, les contenus de la formation ne sont pas exclusifs au domaine de la biopharmaceutique.

La présentation du projet étant complétée, la Commission remercie les invités, MM. Gratton et Rousseau ; ceux-ci quittent la séance.

Dans le cadre de la discussion qui a suivi, la Commission prend note d'une réserve mentionnée par des membres à statuer sur le projet. Les membres sont informés qu'une modalité de mise en dépôt peut être considérée.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, précise que dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Maîtrise, on a constaté que l'option de travail dirigé était parfois utilisée pour la réalisation d'un stage ; il a donc été suggéré de rendre cette modalité concrète dans la structure de l'option ; il reste que dans la pratique, des stages étaient effectivement réalisés dans le cadre de l'option. Sur la question de la compétition pour la disponibilité des places de stages, celle-ci reste une réalité reconnue. Considérant les préoccupations présentées par la Faculté de pharmacie, on peut s'interroger sur la possibilité de mettre en place des modalités de collaboration entre les deux facultés, afin de maximiser la disponibilité de places de stage tant pour l'une que pour l'autre faculté (d'autant que des places pourraient être prises par une autre institution). Le doyen de la Faculté de médecine reçoit la suggestion de concertation entre les deux facultés, mais entrevoit une application complexe, considérant la multiplicité des lieux et des domaines de stages. Une précision porte sur la différenciation des modalités et objectifs de formation des stages en pharmacologie clinique.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, décrit le cheminement du projet à la Sous-commission des études supérieures ; certains aménagements ont été apportés au projet pour sa présentation à la Commission des études, mais des éléments semblent devoir être précisés davantage sur la finalité du programme.

Le doyen de la Faculté de médecine précise que la finalité de la modalité avec stage englobe la préparation au travail en industrie pharmaceutique, conformément à la réalité actuelle des emplois dans le domaine de la pharmacologie. La coexistence des programmes

étant reconnue, il appelle à une approche de décloisonnement, et invite à ne pas adopter une position qui pénaliserait des étudiantes et des étudiants en fonction de leur choix de formation.

Le doyen de la Faculté de pharmacie observe que le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits constitue un enjeu important. Dans cette perspective, le déplacement d'inscriptions d'une faculté à une autre constituerait un désavantage pour l'institution. Un enjeu subsiste également quant aux chevauchements de l'option proposée avec une formation en développement du médicament.

Une proposition de mise en dépôt du projet est présentée, et appuyée ; le vote n'étant pas demandé, la proposition de mise en dépôt est adoptée, à l'unanimité.

Le doyen de la Faculté de médecine remercie la Commission pour le temps consacré à cette discussion. La présidente mentionne que cela fait partie du rôle de la Commission, et remercie les membres. Elle indique que l'étude du projet pourra être reprise à une prochaine réunion en tenant compte des avis présentés aujourd'hui.

CE-1160-8 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

CE-1160-8.1 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme d'accueil  
Accès-FEP (1-955-4-6)

---

2023-A0033-1160-078, 078.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, présente le plan d'action mentionné en rubrique. Pour cette présentation, la Commission reçoit Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de la Faculté de l'éducation permanente.

Les points forts du programme Accès-FEP portent sur les éléments suivants : finalité claire du programme, répondant aux besoins de formation ciblés et aux objectifs (un nombre significatif de finissantes et de finissants du programme ayant accédé à des études universitaires) ; structure souple apparaissant adéquate en regard des objectifs ; qualité reconnue des cours obligatoires et des approches pédagogiques ; qualité et dévouement du corps enseignant ; disponibilité de nombreuses ressources pour le soutien à la réussite. Les éléments à améliorer, pris en compte dans les actions définies, portent principalement sur : les modalités de diffusion et de communication de l'information relative au programme ; l'accentuation de la visibilité du programme dans une perspective de recrutement ; le développement de modalités d'intégration des étudiantes et des étudiants à ce programme et à la poursuite d'études universitaires ainsi que des modalités de transition vers le programme universitaire visé (incluant des modalités de reconnaissance de crédits pour des cours à option) ; l'ouverture du programme à d'autres composantes ÉDI-RPP. La présentation reporte au document 2023-A0033-1160-078 ; le document 2023-A0033-1160-078.1 présente le rapport-synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

En réponse à des questions présentées, il est mentionné que les données disponibles ne comportent pas d'indicateurs sur des situations d'abandon ou d'échec dans le programme universitaire suivi à la suite du programme d'accès, et que l'analyse de modalités de reconnaissance de crédits dans le programme visé est en cours.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'éducation permanente, découlant de l'évaluation périodique du programme d'accueil Accès-FEP (1-955-4-6), conformément au document 2023-A0033-1160-078.

CE-1160-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1160-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 23 janvier 2024, à 14 heures.

CE-1160-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté tel que modifié à l'unanimité le 23 janvier 2024 – délibération CE-1161-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot